

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 07 juin 2019	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 622-7870	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Enquêtrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à la garderie pour compléter l'inspection de l'aire de jeu extérieure. Le parc n'a pas été évalué pendant l'hiver.

Lors de mon arrivée, il n'avait pas assez de surface protectrice sous les structures fix de jeu dans le parc préscolaire. Les membres du personnel ont bougé les roches jusqu'à ce qu'il eût une profondeur appropriée. Recommander que ceci doit être complété régulièrement pour assurer le règlement soit suivi.

Il y a été noter que les enfants d'âge préscolaire peuvent ouvrir la porte du parc extérieure. Pour assurer la sécurité des enfants, recommandez à la direction que la porte doit être fermer au moyen d'un loquet (dispositif de fermeture de porte).

Le parc d'enfant en bas âges offre le minimum d'ombre naturelle. Recommander d'ajouter un canopée/parasole.

original signé par
Vanessa Giberson

07 juin 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date